

Compte rendu de la séance du 11 avril 2025

Secrétaire(s) de la séance:
Alain BATUT

Ordre du jour:

- Vote du CA et CG de la commune 2024;
- Subventions 2025;
- Vote du Budget communal 2025;
- Délibération permanente SDEY;
- Nettoyage église- Bodet;
- Travaux forêt communale;
- Point eaux pluviales;
- Point salle des fêtes;
- Point cimetière;
- Enfouissement lignes H.T Pierre Couverte;
- Fibre optique - état des lieux;
- Questions diverses à poser 48h à l'avance.

Délibérations du conseil:

COMPTE DE GESTION 2024 (DE 2025 001)

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (DE 2025 002)

AFFECTATION DE RESULTAT 2024 (DE 2025 003)

SIGNATURES CA 2024 (DE 2025 004)

SIGNATURES BP 2025 (DE 2025 005)

VOTE DES 4 TAXES (DE 2025 006)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer le taux des taxes pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 472 700 x **39.01 %** = 184 400 euros

Taxe foncière (non bâti) : 115 800 x **43.34 %** = 50 188 euros

Taxe d'habitation : 152 400 x **22.01 %** = 33 543 euros

C.F.E. : 30 900 x **16.61 %** = 5 132 euros

Copie certifiée conforme au registre

Le Maire,

Daniel PAGNIER

DEVIS BODET- NETTOYAGE EGLISE (DE 2025 007)

Suite à un audit de l'entreprise Bodet, M. le informe qu'il est nécessaire de procéder au nettoyage des fientes de pigeons pour des raisons de sécurité et présente un devis de l'entreprise Bodet concernant ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 17 693.52 € ttc et autorise M. le Maire à signer.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Daniel PAGNIER

MARCHE SALLE COMMUNALE (DE 2025 008)

Suite à 2 appels d'offres non concluants au niveau des réponses, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déclarer le marché infructueux et de mettre le projet en suspend et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Daniel PAGNIER

FERMETURE SALLE DES FÊTES (DE 2025 009)

La salle des fêtes n'étant plus suffisamment sécuritaire pour accueillir du public, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fermer la salle des fêtes à compter du 15 mai 2025, et autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Daniel PAGNIER

REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE (DE 2025 010)

Suite aux dernières observations concernant la reprise de certaines concessions au cimetière entreprise en 2019, le conseil municipal décide de déclarer la procédure caduque et autorise M. le Maire à enclencher une autre procédure pour 5 concessions pour l'année 2025-2026.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire

daniel PAGNIER

TRAVAUX ONF 2025 (DE 2025 011)

Suite au devis présenté par l'ONF, concernant un panneau en bois , le conseil municipal décide de refuser ce devis et de ne pas donner suite.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Daniel PAGNIER

SUBVENTIONS 2025 (DE 2025 012)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions pour l'année 2025 comme suit:

2025

– Courgenay en Fêtes – sous réserve administrative-	500€
– UNA Cerisiers	250€
– Coopérative scolaires RPI Courgenay -St Maurice	600€
– Amicale des Pêcheurs de l'Alain	400€
– Amicale des Propriétaires chasseurs de Courgenay	300€
– Les Curginiens d'ici et ailleurs	300€
– Yonne Alzheimer	50€
– Club de loisirs de Courgenay	150€
– A.P.V.V	50€
– C.P.N Réveil Nature	200€
– Classe primaire Villeneuve l'Archevêque -sous réserve -	85€
– Bouliste en folie -sous réserve administrative-	100€

et participation Association Foncière de Courgenay **305,00 €.**

Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Daniel PAGNIER

DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (DE 2025_013)